

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLE du SAGE de l'Audomarois du 25 février 2021

Etaient présents :

Mme Celine Marie CANARD	Conseil Régional Hauts-de-France
Mme Sophie WAROT-LEMAIRE	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
M. Bertrand PRUVOST	Maire de Saint Martin d'Hardinghem
M. Jean-François DENEQUE	Maire de Bayenghem-les-Seninghem
M. Rachid BEN AMOR	Maire de Blendecques
M. Pierre EVRARD	Maire de Wizernes
M. Ghislain WILQUIN	Maire de Ouve Wirquin
M Philippe HOCHART	Maire de Merck Saint Lievin
Mme Christine SEILLIER	Maire par interim d'Hallines
M. Julien DELANNOY	Maire de Wavrans Sur l'Aa
Mme Estelle DOUTRIAUX	Maire de Bourthes
M. Francis MARQUANT	Maire d'Helfaut
M. Frédéric JUDE	Maire de Renescure
M. Jean Claude DISSAUX	CAPSO
M. Alain MEQUIGNON	SmageAa
M. Mathieu PRUVOST	Communauté de communes du Pays de Lumbres
M. Patrick LAVOGEZ	Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois
Mme Sandrine KEIGNAERT	USAN
M. Vivien LOMBARD	Propriétaires riverains
M. Alain WARD	Association de protection de la nature Nord Nature Environnement
M. Jean Claude LEPAISANT	Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
M. Pierre DERNONCOURT	Fédération départementale des distributeurs d'eau
M. Christophe SEYNAVE	7ème section des Wateringues
M. Romain BRASSART	Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
M. René DEGUILLAGE	Association de défense des consommateurs « UFC Que choisir »
M. Laurent LEJEUNE	DREAL
M. Julien JEDELE	DDTM
M. Ludovic LEMAIRE	AEAP
M. Jean Sébastien FASQUELLE	Office Français de la Biodiversité du Pas-de-Calais
M. Xavier REGNIER	VNF
M. Samuel GEST	Sous-préfecture de Saint Omer

Ont donné pouvoir :

M. Didier BEE	SM PNR CMO	, donnant mandat à	M. M. PRUVOST
M. Bertrand PETIT	Conseil Départemental 62	, donnant mandat à	Mme WAROT

M. Daniel DESCHODT	SED	, donnant mandat à	M. B. PRUVOST
M. Olivier Demol	Chambre d'Agriculture	, donnant mandat à	M. SEYNAVE
Mme Alice GEVAERT	CCI	, donnant mandat à	M. BRASSART

Etaient excusés :

M. Directeur ou son représentant	ARS
----------------------------------	-----

Participaient également à la réunion :

M. Fabrice MAZOUNI	SED
M. Gauthier TURCO	DREAL
M. Nicolas VANSTAEVEL	DDTM
Mme Nathalie LEMAIRE	AEAP
Mme Agnès BOUTEL	SmageAa
Mme Laurence CASTILLON	SmageAa, animatrice de la CLE

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président de la CLE, accueille les participants et nomme les excusés et les personnes mandatées.

La réunion se déroule simultanément en présentiel et en visio

La CLE observe une minute de silence en hommage à M. Prévost, maire d'Hallines, membre toujours très actif et présent de la CLE.

Le Président ouvre ensuite la séance en présentant les points à l'ordre du jour :

1. Réinstallation de la CLE
2. Elections Président et Bureau
3. Bilan animation CLE et point sur l'audit de l'animation menée par l'AEAP
4. Révision des règles de fonctionnement de la CLE
5. Présentation de l'Etude Ressource (Révision de la Règle 1 du SAGE)

1. Réinstallation de la CLE :

Suite aux élections municipales de mars 2020, le nouvel arrêté préfectoral de modification de la composition de la CLE du SAGE Audomarois a été signé par le Préfet du Pas-de-Calais le 29 décembre 2020.

Monsieur Mequignon souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

2. Elections du Président et du Bureau

M. Ben Amor, doyen de la séance, demande les candidatures à la fonction de Président de la CLE au sein du Collège des Elus.

M. MEQUIGNON se présente à cette fonction.

M. MEQUIGNON est élu, par le Collège des Elus, en tant que Président de la CLE avec 21 votes POUR, 0 vote CONTRE et 0 ABSTENTION.

Il remercie les membres de la CLE pour le renouvellement de leur confiance et souligne la richesse que représente ce rôle.

Le Président demande les candidatures pour les fonctions de premier, second et troisième Vice-président du Bureau de la CLE.

M. Bertrand PRUVOST, Maire de Saint Martin d'Hardinghem, se présente en tant que premier Vice-président. M. Mathieu PRUVOST, représentant de la CCPL, se présente en tant que second Vice-président. Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, représentante du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, se présente en tant que troisième Vice-présidente.

M. B. PRUVOST est élu, par le collège des Elus, en tant que premier Vice-président avec 20 votes POUR, 0 vote CONTRE et 1 ABSTENTION. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Il exprime sa volonté de poursuivre les actions engagées sur la préservation de la ressource en eau en particulier sur le sous bassin Aa amont et l'importance du bon équilibre entre préservation des milieux et développement économique.

M. M. PRUVOST est élu, par le collège des Elus, en tant que second Vice-président avec 20 votes POUR, 0 votes CONTRE et 1 ABSTENTION. Il remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Mme WAROT-LEMAIRE est élue, par le collège des Elus, en tant que troisième Vice-président avec 21 votes POUR, 0 vote CONTRE et 0 ABSTENTION. Elle assure le soutien du département aux missions de la CLE et l'intérêt pour la ressource en eau. Elle s'engage à suivre les réunions avec assiduité.

Le Président demande les candidatures des représentants du Collège des Usagers au bureau de la CLE.

M. Jean-Claude LEPAISANT, représentant de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, M. Olivier DEMOL, représentant de la Chambre d'Agriculture, et M. Vivien LOMBARD, représentant des Propriétaires riverains, se présentent comme représentants du Collège des Usagers au Bureau de la CLE.

M. LEPAISANT, M. DEMOL et M. LOMBARD sont élus, par le Collège des Usagers, en tant que Représentants du Collège des Usagers au bureau de la CLE, chacun avec 9 votes POUR, 0 vote CONTRE et 0 ABSTENTION.

3. Approbation du bilan de l'animation 2020 et des objectifs 2021

Mme Castillon, animatrice de la CLE du SAGE Audomarois, présente les grandes lignes du bilan de l'animation 2020 ainsi que les objectifs 2021. M. Mequignon insiste sur l'importance du travail de partenariat qui sera à mener avec la profession agricole dans les enjeux à venir.

M. Ward regrette que la CLE n'agisse pas pour une meilleure prise de conscience des enjeux de l'Aa aval et du marais audomarois. Il insiste en particulier sur les enjeux liés à la gestion des niveaux d'eau du marais audomarois.

M. Seynave intervient pour rappeler le consensus trouvé dans le cadre du protocole de gestion du canal et alerte sur les risques à la fois pour les biens et personnes et pour les activités agricoles de modifier ces hauteurs d'eau.

M. Mequignon salue le travail mené dans le cadre du GT marais pour définir un équilibre des enjeux et usages.

M. Deguillage interroge sur les économies d'eau dans le cadre des process industriels et sur l'amélioration de la gestion de l'eau pluviale à la parcelle.

M. Mequignon confirme que ces enjeux seront poursuivis. Ce mandat sera l'occasion de mener en parallèle la révision du SAGE et des PLUi afin de fixer des objectifs réalisables d'action.

M. Lombard s'inquiète de l'accélération de l'évacuation des eaux à la mer suite à la perte des vannages qui régulent l'écoulement des eaux.

M. Mequignon rappelle qu'il est de sa responsabilité d'appliquer la loi sur les enjeux de restauration de la continuité écologique, mais que les discussions seront menées en commissions thématiques.

Mme Castillon présente la synthèse de l'audit mené par l'AEAP sur l'animation des SAGE et les pistes de réflexions pour l'évolution de l'animation.

Les membres de la CLE approuvent le Bilan de l'animation 2020.

4. Révision des Règles de fonctionnement de la CLE

Mme Castillon présente le projet de révision des règles de fonctionnement de la CLE.

Il s'agit principalement d'ajustement de l'adresse administrative et de la composition du bureau.

Il est proposé de définir le rôle du bureau dans la gestion décisionnelle et en particulier pour la validation des avis. De plus des commissions thématiques composées d'une dizaine de membres seront définies dans le cadre des travaux à mener pour la révision globale du SAGE (ressource, zones humides, qualité). Celles-ci seront formalisées lors de la prochaine réunion de CLE.

Les règles de fonctionnement sont validées par la CLE à l'unanimité.

5. Présentation de l'avancement de la révision de la Règle 1 du SAGE Audomarois.

M. Mequignon rappelle que depuis septembre 2018 la CLE a lancé une démarche de révision de la règle 1 du SAGE afin d'apporter une dimension dynamique à la gestion des volumes prélevables dans le respect des potentialités de la nappe. Celle-ci a été approuvée en CLE en mars 2020.

Mme Castillon présente l'avancement de la révision suite à l'enquête administrative et le mémoire de réponse suite aux avis reçus.

Le lancement de la Participation du Public par Voie Electronique est prévue le 29 mars pour une durée de 1 mois.

La validation finale de la règle sera soumise à la CLE à la fin de la procédure de PPVE (probablement fin mai). Cependant l'approbation de cette règle ne signifie pas que le travail sur la préservation de la ressource en eau soit fini. Les pistes de travail envisagées sont les suivantes:

- Poursuite des suivis et de la connaissance sur la ressource
- Aller vers une diminution des volumes prélevés.
- **Optimisation de l'utilisation actuelle** des ressources disponibles :
 - amélioration du rendement des réseaux ;
 - incitation aux économies d'eau ;
 - travail sur le process et réutilisation
- **Recherche de diversification de la ressource.**

M. MEQUIGNON remercie les membres pour leur présence et leurs interventions et clôture la séance.